

FICHE Diagnostic conseil « maintien à domicile »

A. Nature de l'aide

Lorient Agglomération octroie une aide à la réalisation d'un diagnostic conseil payant par un ergothérapeute. La subvention est versée aux propriétaires occupants, sans conditions de ressources, souhaitant réaliser des travaux d'adaptation de leur logement afin de favoriser leur maintien à domicile.

Le diagnostic conseil doit être réalisé avant travaux par un ergothérapeute exerçant en libéral. Ce document doit permettre de définir un projet de travaux cohérent au regard des besoins des occupants et doit comporter :

- Un rapport (daté et signé) comprenant des préconisations techniques concernant les travaux à entreprendre
- Un plan représentant une projection des travaux pour les projets d'adaptation des sanitaires, d'accessibilité extérieure, de création d'unité de vie ou d'extension
- Des photographies du logement (notamment des pièces à adapter)

Toute demande de subvention nécessitera au préalable un échange ou un rdv avec un conseiller habitat.

B. Date d'application

Dispositif applicable à compter du 1er juillet 2021.
Aucune facture antérieure à cette date ne sera acceptée.

C. Montant de l'aide

Aide de 50% du montant TTC du diagnostic ;
Plafonnée à 175 € par logement ;
Cumulable avec d'autres aides.

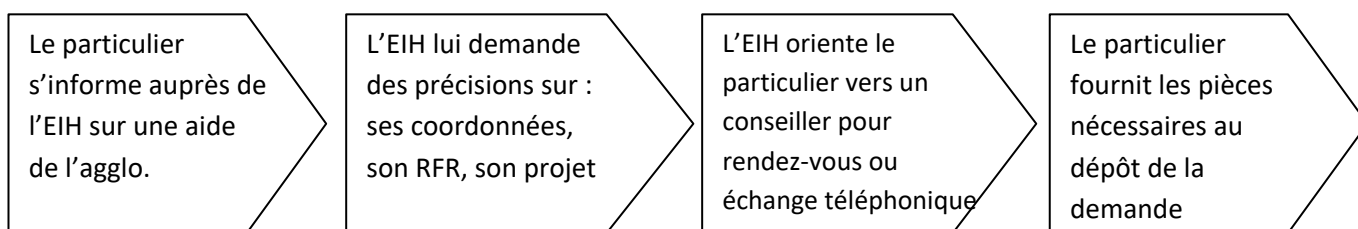
D. Données de base obligatoires pour prise en charge de la demande :

1. Montant du Revenu Fiscal de Référence du foyer fiscal.
Si plusieurs RFR dans un même foyer, il faut les cumuler.
2. Nombre de personnes composant le foyer.

E. Fiche de renseignements en pièce jointe à compléter

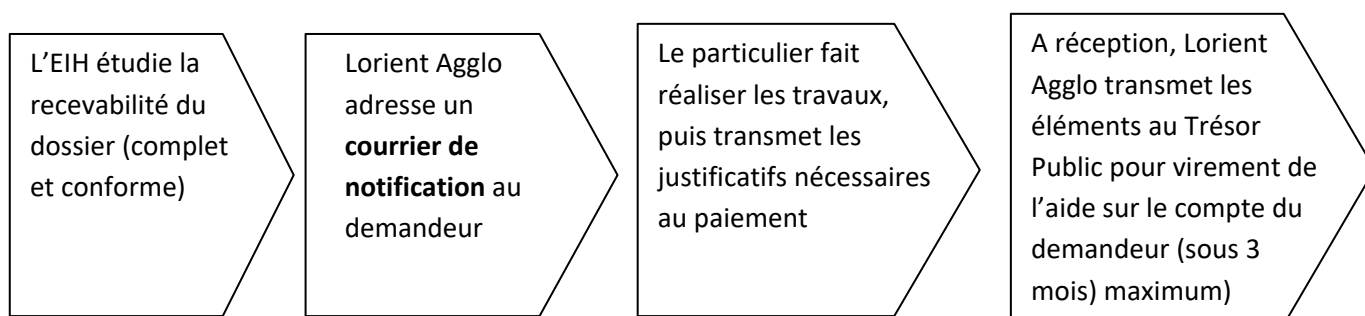
A retourner à : conseillers-habitat@agglo-orient.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER



F. Pièces à fournir pour étudier votre demande

- La fiche de renseignements « maintien à domicile » complétée
- La copie du (ou des) dernier avis d'imposition des membres occupant le logement
- Un justificatif de propriété (copie de la taxe foncière ou acte notarié)
- Le devis relatif à la réalisation d'un diagnostic autonomie à domicile par un ergothérapeute en libéral



G. Justificatifs à fournir pour demander le paiement de l'aide à transmettre au conseiller qui suit votre demande

- Une copie du Diagnostic conseil réalisé par l'ergothérapeute
- Une copie de la Facture du diagnostic conseil réalisé par un ergothérapeute
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), sur lequel vous indiquerez votre date de naissance.

Important : Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe financière déléguée par Lorient Agglomération. Des évolutions peuvent être décidées en cours d'opération (modifications des critères, suppression d'une aide ...). Seul le courrier de notification adressé au demandeur garantit l'accord de principe d'attribution d'une aide de l'agglomération.

Fiche de renseignements
Maintien à domicile propriétaires occupants hors ANAH



Réservé au service

Date de remise au demandeur : Date de réception de la fiche renseignée à l'EIH :

Suite à donner au dossier : Diagnostic conseil Aide aux travaux d'adaptation

NOM et Prénom :	Situation familiale : Nombre d'occupants dans le logement :
Adresse :	Date de naissance :
Tél. fixe : Tél. Port : Mail :	Coordonnées de la personne référente (si autre que le demandeur):
Revenu Fiscal de Référence : Caisse de retraite :	Maison ou appartement : Année de construction :

Quels travaux envisagez-vous ?

- Adaptation / création sanitaires (douche, WC...)
- Monte personne / ascenseur
- Volets roulants électriques
- Barres de relèvement, mains courantes,
- Aménagements extérieurs (rampes d'accès, portail électrique),
- Création ou aménagement d'une chambre,
- Autres, à préciser

.....
.....
.....

Retourner la fiche complétée et accompagnée des documents à l'Espace Info Habitat :

- Par mail : conseillers-habitat@agglo-orient.fr
- Par courrier : Lorient Agglomération – Espace Info Habitat
BP 20001 56314 LORIENT Cedex